

Groupe de travail intersession sur la marche à suivre

Termes de référence

Contexte :

L'année 2016 marque le 70^{ème} anniversaire de la création de la Commission baleinière internationale (CBI) et la 30^{ème} année depuis que le moratoire au titre du paragraphe 10(e) du Règlement de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine (CIRCB) a été mis en œuvre.

Jusqu'à ce jour, le processus de la CBI est resté bloqué en raison de points de vue fondamentalement divergents sur les baleines et la chasse à la baleine et la CBI n'a enregistré que peu de progrès dans le rapprochement des positions sur ces divergences, malgré les efforts de réforme déployés à maintes reprises tout au long de son histoire.

Pour que la CBI puisse mener des discussions constructives et aboutir à des résultats et des réalisations équitables, équilibrés et significatifs pour tous ses membres, elle décide de mettre en place le groupe de travail intersession sur la marche à suivre (WG-WF) au cours de sa 66^{ème} réunion.

Objectif et champ d'action :

Le WG-WF discutera des questions fondamentales liées aux baleines et à la chasse à la baleine, qui sont nécessaires pour identifier la marche à suivre, en vue d'assurer un fonctionnement équitable et harmonieux à la CBI, y compris mais ne se limitant pas aux questions énumérées ci-dessous.

- Sommes-nous disposés à reconnaître que les divergences fondamentales entre les positions sur les baleines et la chasse à la baleine entravent une discussion constructive au sein de la CBI et à commencer à traiter les questions fondamentales ?
- Comment pouvons-nous surmonter les "dysfonctionnements" de la CBI, tout en respectant les positions de base de chaque membre, au moins à court terme ?
- Comment pouvons-nous assurer aussi bien la gestion durable que la conservation des baleines conformément aux dispositions de la CIRCB ? Les deux objectifs peuvent être réalisés de manière plus efficace si des relations de coopération sont établies entre les Gouvernements contractants.

Le WG-WF a pour objectif de discuter des questions fondamentales et générales qui sont communes à toutes les activités régies par la CIRCB et qui sont, par conséquent, cruciales pour l'orientation future de la CBI. De ce fait, le WG-WF n'a pas pour objectif de discuter de questions d'intérêt particulier qui doivent, elles, être traitées au titre des points respectifs de l'ordre du jour de la CBI.

Participants :

Le Japon présidera le WG-WF.

Tous les gouvernements contractants parties à la CIRCB et les observateurs accrédités auprès de la CBI seront invités à participer au processus du WG-WF en présentant leurs points de vue, questions et réponses par écrit au WG-WF par le biais du Secrétariat.

Méthodes de travail :

Les participants pourront soumettre leurs points de vue, questions et réponses par écrit par le biais du Secrétariat. Il sera demandé au Secrétariat de les mettre en ligne sur le site Internet de la CBI, sauf avis contraire du participant les ayant soumis.

Calendrier de travail :

Les participants pourront soumettre leurs réponses aux questions mentionnées plus haut dans le paragraphe “Objectif et champ d’application” jusqu’au 31 mai 2017. Ensuite, le Président modèrera la discussion à travers le web et pourra proposer, en cas de besoin, d’autres questions en vue d’approfondir la discussion.

Le rapport des discussions menées durant l’intersession sera communiqué à tous les Commissaires de la CBI 60 jours au moins avant la 67^{ème} réunion de la CBI [afin de pouvoir solliciter davantage de commentaires] / [en vue de poursuivre la discussion à la 67^{ème} réunion de la CBI].

Reporting :

Le Président préparera un compte rendu du résultat du WG-WF et soumettra le rapport final pour examen à la 67^{ème} réunion de la CBI.

(fin)